



Saisie attribution sur compte pro

Par **NONOBEL**, le **13/10/2008** à **20:28**

bonjour rnje vous contacte pour avoir des infos sur la saisie attributionrnrvendredi dernier j ai
reçu par voie d huissier une denonciation de saisie attribution sur mon compte pro sur un credit
de vehicule de societe je suis assez etonne car je paye un echeancier tout les mois il avait
meme 6 cheque d avancernaujourd hui mon compte a une somme de plus DE 4000 euros de
bloque j ai contacte les huissiers qui ne veulent rien entendre il estime que si il y a cette
somme sur mon compte c est que je pouvais leur donner plus tout les mois il confonde chiffre
d affaire et benefice aujourd hui je suis en panique j ai plus de 3000 euros a passer au 30
octobre plus loyer charge rnont ils le droit de bloquer une telle somme sans se soucier des
differe de carte salaire charge et traite en coursrm merci de votre aide

Par **ellaEdanla**, le **13/10/2008** à **22:23**

Bonjour Nonobel,rnrnen tout premier lieu je vous invite à lire ceci :
http://www.experatoo.com/huissier/saisie-compte-bancaire-faire_24002_1.htm.rnrnSachez que
vous ne pouvez pas imposer un paiement fractionné à votre créancier. Donc l'huissier muni
d'un titre exécutoire peut sur mandat de son client pratiquer une saisie.rnrnDans le délai de
quinze jours qui suivent la saisie, la banque pourra régulariser les opérations effectuées avant
la saisie : [art 47 L91](#).rnrnVous avez un mois à compter de la dénonciation pour saisir le Juge
de l'Exécution de contestations ou bien dans votre cas d'une demande de délai de grâce. Il
faut pour cela que vous contactiez un avocat ou un autre huissier de la
circonscription.rnrnJ'espère vous avoir quelque peu éclairé, je reste disponible si vous
souhaitez approfondir quelques points,rnrnCordialement.